



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 60 / concours@cdg13.com

## Rapport de la Présidente du Jury

### Concours d'Attaché territorial – Session 2022

#### Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'un des concours d'accès au grade d'Attaché territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ces concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ces concours, externe, interne et de troisième voie, et surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou des épreuves orales.

**Madame Anne REYBAUD**  
Maire de Vernègues



## 1. PRÉAMBULE

### A. Le cadre d'emplois des attachés territoriaux

Le cadre d'emplois des attachés territoriaux, classé en catégorie A, relève de la filière administrative.

Il comprend les grades suivants :

- 1° Attaché ;
- 2° Attaché principal ;
- 3° Attaché hors classe ;
- 4° Directeur territorial, placé en voie d'extinction.

### B. Les missions des attachés territoriaux

Les attachés territoriaux participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

Ils peuvent, en outre, occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille et des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence assimilés à des communes et des établissements publics locaux assimilés dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987.

### C. Les conditions d'admission à concourir

#### ➤ Concours externe sur titres avec épreuves :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

#### ➤ Concours interne sur épreuves :

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

De plus, les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions du concours.

#### ➤ Troisième concours sur épreuves :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité

territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

En outre, la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

#### **D. L'organisation de la session 2022 du concours d'attaché territorial**

Le concours a été organisé par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 17 novembre 2022 au Parc CHANOT à Marseille (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 3 au 7 avril 2023 au CDG 13.

## **2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2022 ORGANISÉE PAR LE CDG13**

### **A. Les principaux chiffres de la session**

Voies	Postes ouverts	Inscrits	Présents à la 1 <sup>ère</sup> épreuve	Taux d'absentéisme	Admissibles	Présents à l'épreuve orale	Taux d'absentéisme	Admis
EXTERNE	147	1082	523	51,66 %	189	186	1,59 %	113
INTERNE	81	1860	1184	36,34 %	251	246	1,99 %	120
3 <sup>ÈME</sup> VOIE	50	369	260	29,54 %	86	85	1,16 %	40
<b>TOTAL</b>	<b>278</b>	<b>3311</b>	<b>1967</b>	<b>40,59 %</b>	<b>526</b>	<b>517</b>	<b>1,71 %</b>	<b>273</b>

### **B. La typologie des candidats inscrits**

#### **LE CONCOURS EXTERNE**

Sur les 523 présents, 32,1 % des candidats sont des hommes et 67,9 % sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats est de 30 ans.

L'origine géographique des candidats présents se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 43 %
- Autres départements de la région PACA : 35 %
- Hors PACA : 22 %

#### **LE CONCOURS INTERNE**

Sur les 1184 présents, 21,6 % des candidats sont des hommes et 78,4 % sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats est de 44 ans.

L'origine géographique des candidats présents se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 35 %
- Autres départements de la région PACA : 49 %
- Hors PACA : 16 %

## LE TROISIÈME CONCOURS

Sur les 260 présents, 20,8 % des candidats sont des hommes et 79,2 % sont des femmes.

La moyenne d'âge des candidats est de 44 ans.

L'origine géographique des candidats présents se répartit comme suit :

- Bouches-du-Rhône : 44 %
- Autres départements de la région PACA : 40 %
- Hors PACA : 16 %

### 3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

#### A. Les épreuves écrites d'admissibilité

##### LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe sur épreuves d'attaché territorial comporte deux épreuves d'admissibilité :

- 1°- Pour l'ensemble des spécialités, une **composition portant sur un sujet d'ordre général** relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).
- (durée : 4 heures ; coefficient 3)*

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- 2°- Rédaction d'une **note** ayant pour objet de vérifier :

- a) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **administration générale**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ;
- b) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **gestion du secteur sanitaire et social**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale ;
- c) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **analyste**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale ;
- d) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **animation**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale ;
- e) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **urbanisme et développement des territoires**, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

*(durée : 4 heures ; coefficient 4)*

##### LE CONCOURS INTERNE ET LE TROISIÈME CONCOURS

Le concours interne et le troisième concours comportent une épreuve d'admissibilité.

- a) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **administration générale** :  
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées
- b) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **gestion du secteur sanitaire et social** :

Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

- c) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **analyste** :  
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.
- d) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **animation** :  
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.
- e) Pour les candidats ayant choisi la spécialité **urbanisme et développement des territoires** :  
Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

(durée : 4 heures ; coefficient 4)

## B. Les sujets de la session 2022

### 1. Le concours externe

- ✓ Le sujet de l'épreuve de composition était le suivant :

Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?
---

Le jury estime que ce sujet est en lien avec l'actualité et qu'il mobilise des connaissances indispensables pour de futurs cadres territoriaux.

D'une manière générale, le jury observe que les candidats ont une approche très générale du sujet. Les références en lien avec le sujet sont parfois insuffisantes. Rares sont ceux qui possèdent une réelle culture administrative et sont capables de mobiliser les connaissances précises répondant au sujet, notamment sur le développement local.

Sur la forme, la rédaction des copies manque de rigueur. La méthodologie de la composition n'est pas toujours maîtrisée.

Si le niveau orthographique global est correct, les correcteurs constatent néanmoins un style parfois maladroit et une lourdeur dans la construction des phrases.

- ✓ Les thèmes de l'épreuve de note de synthèse selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème de la note de synthèse	Dossier de la note de synthèse
Administration générale	La co-construction des politiques et services publics locaux	Dossier de 8 documents et 37 pages
Analyste	Le recours à l'informatique en nuage dans les collectivités territoriales	Dossier de 15 documents et 39 pages

Animation	Les relations entre les acteurs de la communauté éducative	Dossier de 14 documents et 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les collectivités territoriales et la lutte contre la pauvreté	Dossier de 15 documents et 37 pages
Urbanisme et développement des territoires	Le rôle des intercommunalités dans la politique du logement	Dossier de 12 documents et 39 pages

Pour les membres de jury, les sujets proposés dans chacun des domaines étaient pertinents et souvent d'actualité.

De façon générale, les candidats maîtrisent la méthodologie inhérente à ce type d'épreuve. Ils ont, pour la plupart, correctement respecté le formalisme de la note et fait l'effort de matérialiser un plan, pas toujours très pertinent, pour apporter une cohérence dans l'organisation de leur copie.

La qualité de l'expression est variable et la syntaxe et l'orthographe, encore une fois, trop souvent déficientes pour un concours de ce niveau.

Sur la forme, quelle que soit la spécialité, la grande majorité des candidats propose un plan assez classique.

Sur le fond, l'ensemble des thématiques proposées ont été comprises par les candidats. Toutefois, l'analyse du dossier est souvent partielle et insuffisamment exhaustive. Les correcteurs constatent que peu de copies sont une réelle aide à la prise de décision.

Pour conclure, les meilleures copies sont celles qui respectent le formalisme demandé, tout en répondant à la problématique posée.

## 2. Le concours interne et le troisième concours

✓ Les thèmes de l'épreuve de rapport selon la spécialité étaient les suivants :

Spécialité	Thème du rapport	Dossier du rapport
Administration générale	La gestion dématérialisée de la relation aux usagers dans les collectivités territoriales	Dossier de 14 documents et 39 pages
Analyste	Les enjeux et l'opportunité de créer une plateforme de mobilité servicielle également dénommée MaaS (Mobility as a Service)	Dossier de 17 documents et 39 pages
Animation	Les tiers-lieux centrés sur la jeunesse	Dossier de 9 documents et 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Le soutien à l'autonomie des personnes âgées	Dossier de 11 documents et 38 pages
Urbanisme et développement des territoires	La prévention et la lutte contre la pollution lumineuse	Dossier de 13 documents et 36 pages

De manière générale, les candidats ont répondu aux exigences formelles de présentation du rapport (introduction, annonce de plan, matérialisation des titres des sous-parties...).

Les correcteurs notent que la plupart des candidats ont été attentifs à la syntaxe et à l'orthographe. Toutefois, le soin apporté à l'écriture est parfois défaillant ce qui complique la lecture de la copie.

Par ailleurs, quelques candidats n'ont pas réussi à finir leur rapport par manque de temps.

Si la partie « synthèse » est généralement correcte, le jury note un déséquilibre avec la partie « propositions » qui fait trop rarement état de connaissances propres et maîtrisées, donnant un caractère superficiel aux idées énoncées, sans réflexion approfondie. Effectivement, de nombreux devoirs reprennent in extenso la méthodologie de projet ce qui donne une deuxième partie trop théorique manquant indéniablement d'originalité.

Ainsi, la consigne visant à l'utilisation de connaissances personnelles a trop rarement été appliquée.

Les copies qui se sont distinguées sont celles qui contenaient des propositions originales doublées d'une analyse plus profonde.

### C. Les résultats de la phase d'admissibilité

#### LE CONCOURS EXTERNE

##### Épreuve de composition :

523 candidats se sont présentés à cette épreuve.

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne à l'épreuve (/20)	9,10	8,07	9,76	9,70	9,27
Meilleure note (/20)	17	13	15,25	15	14,5
Note la plus basse (/20)	0	5	6,5	3	4
Nbre de notes <5/20	20	0	0	2	2
Nbre de notes de 5/20 à 7,99/20	116	5	6	7	17
Nbre de notes de 8/20 à 9,99/20	98	4	9	5	36
Nbre de notes de 10/20 à 12,99/20	97	1	6	8	28
Nbre de notes de 13/20 à 14,99/20	26	1	0	3	3
Nbre de notes de 15/20 à 17/20	19	0	2	2	0

##### Épreuve de note :

517 candidats se sont présentés à cette épreuve.

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne à l'épreuve (/20)	9,17	10,23	10,67	8,02	11,02
Meilleure note (/20)	16,25	14	15,75	15	17
Note la plus basse (/20)	0	7,50	1	0	4,50
Nbre de notes <5/20	17	0	1	5	1
Nbre de notes de 5/20 à 7,99/20	112	1	2	7	10
Nbre de notes de 8/20 à 9,99/20	99	4	4	6	20
Nbre de notes de 10/20 à 12,99/20	99	4	11	6	27
Nbre de notes de 13/20 à 14,99/20	35	2	4	2	19
Nbre de notes de 15/20 à 17/20	10	0	1	1	7

##### Résultat obtenu aux 2 épreuves :

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne de l'admissibilité (/20)	9,14	9,30	10,28	8,74	10,26
Meilleure moyenne (/20)	16,57	13,29	15,43	14,14	15,29
Moyenne la plus basse (/20)	0	7,29	3,79	1,29	1,93
Nbre de moyennes <5/20	17	0	1	4	2
Nbre de moyennes de 5/20 à 7,99/20	107	3	2	5	10
Nbre de moyennes de 8/20 à 9,99/20	122	4	7	9	26
Nbre de moyennes de 10/20 à 12,99/20	103	3	11	7	37
Nbre de moyennes de 13/20 à 14,99/20	23	1	1	2	10
Nbre de moyennes de 15/20 à 17/20	4	0	1	0	1
Seuil d'admissibilité	10	10,13	10,35	10,35	11
Candidats admissibles	130	4	13	9	33

### LE CONCOURS INTERNE

Épreuve de rapport :

1184 candidats se sont présentés à cette épreuve.

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne à l'épreuve (/20)	9,95	8,47	9,41	7,83	8,50
Meilleure note (/20)	17	15	15,50	15,50	14
Note la plus basse (/20)	0	0	1	2,50	1,50
Nbre de notes <5/20	39	6	7	13	3
Nbre de notes de 5/20 à 7,99/20	150	8	16	52	31
Nbre de notes de 8/20 à 9,99/20	212	6	29	20	27
Nbre de notes de 10/20 à 12,99/20	286	11	37	20	18
Nbre de notes de 13/20 à 14,99/20	120	2	11	6	4
Nbre de notes de 15/20 à 17/20	47	1	1	1	0
Seuil d'admissibilité	12,50	11	13	11,50	11,50
Candidats admissibles	204	10	12	15	10

### LE TROISIÈME CONCOURS

Épreuve de rapport :

260 candidats se sont présentés à cette épreuve.

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne à l'épreuve (/20)	9,77	9,66	9,80	10,30	7,89
Meilleure note (/20)	16,25	13	14	17	10
Note la plus basse (/20)	0	5,25	6	2	2,50
Nbre de notes <5/20	8	0	0	3	1
Nbre de notes de 5/20 à 7,99/20	44	3	3	1	5
Nbre de notes de 8/20 à 9,99/20	47	0	5	4	6
Nbre de notes de 10/20 à 12,99/20	68	4	5	8	2

Nbre de notes de 13/20 à 14,99/20	30	1	2	4	0
Nbre de notes de 15/20 à 17/20	4	0	0	2	0
Seuil d'admissibilité	11,50	11	11,50	11,50	11,50
Candidats admissibles	68	5	5	8	0

#### 4. LA PHASE D'ADMISSION

Pour rappel, le décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale a suspendu l'épreuve orale obligatoire de langue vivante pour les candidats du concours externe et l'épreuve orale facultative de langue vivante pour les candidats du concours interne et du troisième concours.

##### A. La typologie des candidats admissibles

###### LE CONCOURS EXTERNE

189 candidats admissibles et 186 candidats présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme de 1,59 %.

La moyenne d'âge des candidats présents à l'épreuve orale est de 31 ans.

69,3 % des candidats présents à l'épreuve orale sont des femmes.

###### LE CONCOURS INTERNE

251 candidats admissibles et 246 présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme de 1,99 %.

La moyenne d'âge des candidats présents à l'épreuve orale est de 44 ans.

84,5 % des candidats présents à l'épreuve orale sont des femmes.

###### LE TROISIÈME CONCOURS

86 candidats admissibles et 85 présents à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme de 1,16 %.

La moyenne d'âge des candidats présents à l'épreuve orale est de 45 ans.

87,2 % des candidats présents à l'épreuve orale sont des femmes.

##### B. L'épreuve orale d'admission

###### LE CONCOURS EXTERNE

Pour **le concours externe**, l'épreuve orale d'admission consiste en un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement dont le modèle est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de

l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

(durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 4)

## LE CONCOURS INTERNE

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

(durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation ; coefficient 5)

## LE TROISIÈME CONCOURS

Pour **le troisième concours**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

(durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5)

### C. Les résultats obtenus à l'épreuve d'admission

Les résultats de l'épreuve d'entretien sont les suivants :

Voies	Spécialité	Meilleure note/20	Note la plus basse /20	Notes <5	Notes >=10/20	Moyenne/20
Externe	AG	18	5	0	90	11,48
	Analyste	11	6,50	0	1	8
	Animation	16	7	0	11	12,04
	GSSS	18	6	0	6	12,13
	Urbanisme	18	3	1	11	9,50
Interne	AG	18	4	1	126	10,72
	Analyste	14	5	0	2	8,15
	Animation	17	8,50	0	10	12,96
	GSSS	17	9,50	0	13	12,93
	Urbanisme	12	5,50	0	3	8,20
Troisième voie	AG	18,50	5	0	33	10,09
	Analyste	16	6	0	3	10,40
	Animation	14,50	10	0	5	12,50
	GSSS	16	6	0	6	12,63
	Urbanisme	-	-	-	-	-

## D. L'analyse sur les prestations des candidats lors de l'entretien

Il est constaté un niveau moyen pour une grande majorité des candidats.

Concernant l'exposé du candidat, les membres de jury ne perçoivent pas toujours la motivation et l'envie de la part de certains candidats à intégrer le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Pour la partie « connaissances et aptitudes à exercer les missions », comme d'ailleurs sur l'épreuve écrite de rapport du concours interne et du troisième concours, les candidats peinent à proposer des solutions opérationnelles à des problèmes concrets et courants susceptibles de se poser à un attaché territorial.

En conclusion, les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations pour présenter le concours et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis professionnels et les qualités qui sont les leurs.

## 5. LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2022

### LE CONCOURS EXTERNE

La répartition des moyennes est la suivante :

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne générale (/20)	11,66	9,82	11,95	12,17	11,28
Meilleure moyenne (/20)	16,12	10,94	14,69	14,92	14,79
Moyenne la plus basse (/20)	7,29	8,62	9,67	7,25	9,06
Nbre de moyennes <5/20	0	0	0	0	0
Nbre de moyennes de 5/20 à 7,99/20	1	0	0	1	0
Nbre de moyennes de 8/20 à 9,99/20	27	2	1	2	8
Nbre de moyennes de 10/20 à 12,99/20	70	2	8	2	20
Nbre de moyennes de 13/20 à 14,99/20	27	0	4	4	5
Nbre de moyennes de 15/20 à 17/20	5	0	0	0	0
Seuil d'admission	10,87	10,93	11,20	10,66	11,66
Candidats admis	87	1	7	6	12

### LE CONCOURS INTERNE

La répartition des moyennes est la suivante :

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS	Urbanisme
Moyenne générale (/20)	12,13	10,09	13,36	12,90	10,07
Meilleure moyenne (/20)	16,89	13	15,50	14,78	11,78
Moyenne la plus basse (/20)	5,56	8,33	10,78	5,11	8,44
Nbre de moyennes <5/20	0	0	0	0	0
Nbre de moyennes de 5/20 à 7,99/20	5	0	0	1	0

Nbre de moyennes de 8/20 à 9,99/20	26	5	0	0	4
Nbre de moyennes de 10/20 à 12,99/20	102	4	5	6	6
Nbre de moyennes de 13/20 à 14,99/20	57	1	5	8	0
Nbre de moyennes de 15/20 à 17/20	14	0	2	0	0
Seuil d'admission	12,21	10,71	14,77	13	10,88
Candidats admis	102	3	3	8	4

### LE TROISIÈME CONCOURS

La répartition des moyennes est la suivante :

Spécialité	AG	Analyste	Animation	GSSS
Moyenne générale (/20)	11,37	11,07	12,54	13,24
Meilleure moyenne (/20)	16,11	13,89	13,83	15,89
Moyenne la plus basse (/20)	5,11	8,78	10,89	8,44
Nbre de moyennes <5/20	0	0	0	0
Nbre de moyennes de 5/20 à 7,99/20	2	0	0	0
Nbre de moyennes de 8/20 à 9,99/20	17	2	0	1
Nbre de moyennes de 10/20 à 12,99/20	31	2	3	1
Nbre de moyennes de 13/20 à 14,99/20	15	1	2	5
Nbre de moyennes de 15/20 à 17/20	3	0	0	1
Seuil d'admission	11,21	11,50	13,72	14,44
Candidats admis	33	2	2	3

### 6. ANALYSE ET CONCLUSION

Sur la phase d'admissibilité, les meilleurs candidats ont présenté de bonnes qualités rédactionnelles autour d'une réflexion organisée et pertinente.

Sur la phase d'admission, les meilleurs candidats ont su démontrer de solides connaissances, par leur réactivité sur l'ensemble des sujets abordés par le jury et ont convaincu celui-ci de leur capacité à manager des équipes. Ces réactions avisées dénotent de réelles aptitudes aux fonctions des attachés territoriaux.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury et les correcteurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

**Madame Anne REYBAUD**  
Maire de Vernègues


